

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 03302
Numéro SIREN : 433 840 444
Nom ou dénomination : A 2 K BATIMENT ET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2021 sous le numéro de dépôt 18250

①

BILAN — ACTIF

DGED N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise :		A 2 K BATIMENT ET SERVICES										1 2						
Adresse de l'entreprise		31 boulevard Rabelais 94100 Saint Maur des Fossés										Durée de l'exercice précédent *		1 2				
Numéro SIRET *		4 3 3 8 4 0 4 4 0 0 0 2 3										Néant ☐ *						
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 0				
												Brut		Amortissements, provisions		Net		
												1		2		3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA																
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC						
	Frais de développement	CX										CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG						
	Fonds commercial (1)	AH										AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK		1 520				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM						
	Terrains	AN										AO						
	Constructions	AP										AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		30 702		5 375		
	Autres immobilisations corporelles	AT										AU		60 957		40 924		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV										AW						
	Avances et acomptes	AX										AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT						
	Autres participations	CU										CV		100 961				
	Créances rattachées à des participations	BB										BC						
	Autres titres immobilisés	BD										BE						
	Prêts	BF										BG						
	Autres immobilisations financières *	BH										BI						
TOTAL (II)		BJ										BK		93 179		147 260		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM					
		En cours de production de biens	BN										BO					
		En cours de production de services	BP										BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS					
		Marchandises	BT										BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		83 330			
		Autres créances (3)	BZ										CA		10 412			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF										CG		331 800				
	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		2 568				
	TOTAL (III)	CJ										CK		428 109				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		93 179		575 370		
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :												Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		A 2 K BATIMENT ET SERVICES		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ 17 857)	DG	167 134	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	212 147	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	388 081	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 523	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	107	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 508	
	Dettes fiscales et sociales	DY	103 151	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régulier	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	187 288	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	575 370	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	183 602		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A 2 K BATIMENT ET SERVICES				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
					Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	150	FB	FC 150	
	Production vendue { biens *	FD	476	FE	FF 476	
		FG	1 337 219	FH	40 841 FI 1 378 060	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 337 846	FK	40 841 FL 1 378 687	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 2 973	
	Autres produits (1) (11)				FQ 4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 1 381 664
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS
	Variation de stock (marchandises)*					FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU 171 919
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 693 837
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 5 118
	Salaires et traitements *					FY 134 781
	Charges sociales (10)					FZ 72 097
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA 14 016
			- dotations aux provisions			GB
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE 124
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 1 091 892	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 289 771	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 953
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
	Total des produits financiers (V)					GP 953
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 1 118
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
	Total des charges financières (VI)					GU 1 118
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (165)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 289 607	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A 2 K BATIMENT ET SERVICES		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	476		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	476		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	(476)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	76 983		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 382 617		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 170 469		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	212 147		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP		
			— Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 973	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	1 003	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	1 003	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	1 003	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	Cession Immobilisations			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Amendes et pénalités			476			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A 2 K BATIMENT ET SERVICES
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 31 boulevard Rabelais
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
433 840 444 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JUIN 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société s'est poursuivie et le chiffre d'affaires a augmenté de 30,38%.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de continuer notre politique de développement de la clientèle et de maîtrise des charges d'exploitation afin de pouvoir vous présenter un résultat bénéficiaire au moins équivalent.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 378 687 euros contre 1 057 423 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 30,38%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 977 euros contre 3 297 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,70%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 171 919 euros contre 161 581 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,39%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 693 837 euros contre 442 737 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 56,71%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 118 euros contre 4 910 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,23%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 134 781 euros contre 246 862 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -45,40%.

Le montant des charges sociales s'élève à 72 097 euros contre 118 282 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -39,04%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 5 personnes contre 6 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 14 016 euros contre 15 696 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,69%.

Le montant des autres charges s'élève à 124 euros contre 1 euro pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 091 892 euros contre 990 069 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,28%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 289 771 euros contre 70 651 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 310,14%.

Compte tenu d'un résultat financier de -165 euros (29 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 289 607 euros contre 70 680 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 309,74%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -476 euros contre 2 225 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 76 983 euros contre 14 315 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 212 147,25 euros contre un bénéfice de 58 590,06 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 262,08%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 575 370 euros contre 1 025 133 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -43,87%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 212 147,25 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	212 147,25 euros
- Prélèvement sur le compte « autres réserves » d'un montant de :	37 852,75 euros
Soit un total de :	250 000,00 euros
- A titre de dividendes :	250 000,00 euros
soit 312,50 euros par action	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 138 081 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du jour fixé par l'Assemblée Générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 370 000 euros, soit 462,50 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 370 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 684 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 1 872 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

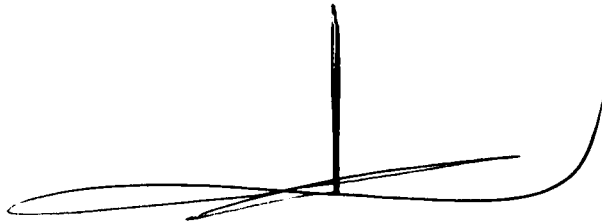
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES
Le 14 mai 2021

Monsieur André KRASOWSKI
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, positioned below the printed name of the President.

A 2 K BATIMENT ET SERVICES
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 31 boulevard Rabelais
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
433 840 444 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 212 147,25 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	212 147,25 euros
- Prélèvement sur le compte « autres réserves » d'un montant de :	37 852,75 euros
Soit un total de :	250 000,00 euros
- A titre de dividendes : soit 312,50 euros par action	250 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du jour fixé par le Président et au plus tard dans la limite des délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 370 000 euros, soit 462,50 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 370 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur André KRASOWSKI

